

Département de l'Yonne

N° ADM/2021/84
Communauté de Communes
du Jovinien

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Date de convocation :	16 novembre 2021	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	16 novembre 2021	Effectif légal : 50 En exercice : 49 Présents : 39 Votants : 49

Séance du lundi 22 novembre 2021

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le lundi 22 novembre deux mille vingt et un à dix-neuf heures trente, dans les salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ETAIENT PRESENTS :

M. Didier MOREAU, M. Philippe PETIT, M. Yannick VILLAIN (arrivé à 19h45), Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Cyril HAGHEBAERT, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, Mme Frédérique COLAS, M. Enguerrand DANIEL-TRÉLIN, Mme Laurence MARCHAND (arrivée à 19h40), M. Richard ZEIGER, Mme Bernadette MONNIER, M. Bernard MORAINÉ, Mme Michèle BARRY, M. Jean-Yves MESNY, Mme Elisabeth LEFEVRE, M. Éric APFFEL, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, M. Hassan LARIBIA, M. Christophe DELAUNAY, M. Nicolas DEILLER, M. Laurent CHAT, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS, Mme Valérie SUBRENAT, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT

ETAIENT ABSENTS :

Mme Florence SYLVESTRE, procuration à M. Philippe PETIT
Mme Catherine DECUYPER, procuration à M. Nicolas SORET
Mme Evelyne TRESCARTES, procuration à M. Jean-Pierre BARRET
Mme Christine LEMOINE, procuration à M. Cyril HAGHEBAERT
M. Dominique AUBERGER, procuration à M. Patrice CHASSERY
Mme Linda GUEDJALI, procuration à Mme Frédérique COLAS
M. Mohammed BELKAID, procuration à M. Bernard MORAINÉ
Mme Sophie CALLÉ, procuration à M. Christophe DELAUNAY
Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, procuration à M. Nicolas DEILLER
Mme Olga LIGAULT, procuration à M. Xavier MARQUIS

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence MARCHAND

Objet : Cabinet dentaire 29 Quai Leclerc – Délibération modificative / Subvention DETR

ADM/2021/84

Conseil communautaire du
22 novembre 2021**Objet : Cabinet dentaire 29 Quai Leclerc – Délibération modificative / Subvention DETR**

Le 26 avril 2021, le conseil communautaire s'est prononcé pour approuver l'acquisition d'un cabinet dentaire sis 29 quai Leclerc à Joigny et pour solliciter par la même un financement au titre de la DETR sur la partie achat mais également sur le volet travaux.

L'acquisition a été officiellement signée le 23 septembre 2021 pour un montant, hors frais de notaire, s'élevant à 135 000 € (montant correspondant à l'avis formulé par les Domaines).

La délibération prise initialement intégrait également une enveloppe prévisionnelle de travaux à hauteur de 50 000 € et identifiait 30% de subvention au titre de la DETR.

Après un échange récent avec les services de la Préfecture de l'Yonne, il nous est aujourd'hui proposé de scinder les deux objets afin d'optimiser le financement sur chacune des parties compte tenu des crédits encore mobilisables en cette fin d'année et de la réalisation effective de la partie « achat » (et par conséquent de la mobilisation rapide des fonds d'État). Une demande DETR spécifique sera formulée ensuite pour la partie travaux d'aménagement au regard du résultat de l'appel d'offres (donc du coût précis de l'opération).

Plan de financement initial

Dépenses	HT	Recettes	
Acquisition	135 000,00 €	DETR 30% (dépense éligible 159 037 € / 3 ans de loyers à déduire)	47 711,00 €
Travaux (enveloppe prévisionnelle)	53 917,00 €	Autofinancement 60%	141 206,00 €
	188 917,00 €		188 917,00 €

Plan de financement modificatif soumis à l'approbation du conseil communautaire

- Acquisition seule (frais de notaire non éligibles)
- Pas de déduction de loyers (cette déduction interviendra sur la base éligible de la demande de subvention « travaux »)

Dépenses	HT	Recettes	
Acquisition	135 000,00 €	DETR 40 %	54 000,00 €
		Autofinancement	81 000,00 €
	135 000,00 €		135 000,00 €

Vu le bureau communautaire et la conférence des maires du 08/11/2021,

Vu l'exposé du Président,

Le conseil communautaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le plan de financement modificatif proposé,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à procéder à la modification de la demande de DETR 2021 initialement déposée,
- **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à signer tout document nécessaire à la complétude et à l'instruction de ce dossier.



Pour copie conforme,
Le Président
Nicolas SORET